

ou plus ancien. Ce sont les amusements d'un scholar qui pourtant n'a jamais eu la prétention d'être un antiquaire, ni, comme on dit aujourd'hui, un moyen-âgeiste."

Je demande la permission de citer encore quelques lignes de cette lettre, exemple entre mille de cette causerie fine, aisee, abondante, libre surtout et sans façon, quoique de la bonne façon :

" Quant à vous, monsieur, j'aime à vous voir ce goût prononcé pour les origines de notre langue ; je le partage volontiers, et c'est avec plaisir que je le vois aujourd'hui se répandre parmi les hommes instruits, ce qui n'empêche pas les plaisantes erreurs dont vous m'envoyez un extrait fort amusant, non pas fort étonnant, les plus gros savants, et à plus forte raison les demi-savants qui pullulent, étant sujets à d'étranges balourdises. Je ne sais pas d'homme, prétendu littérateur, qui en ai autant commis et de plus corsees, que ce pauvre Charles Nodier, qui avait pourtant son genre de mérite. Il en est bien échappé de grosses, et de très grosses, à Ménage lui-même ! Pourquoi pas à Génin ? et à un homme d'esprit que..."

Que je ne nommerai pas, parce qu'il est, mon cher lecteur, l'un des écrivains que vous aimez.

Je ne suis pas artiste, écrit M. Alexandre. Il se trompe. Il avait au plus haut degré le sens artistique et, ce qui est autre chose, le sens artiste. Je lui montrais un jour l'un de ses frères qu'il ne connaissait pas, membre de l'Académie française, romancier, auteur de théâtre, ce qu'on est convenu d'appeler un artiste : — Qu'il est épais ! me dit-il. Mot qui eût fait sourire un observateur superficiel de cette énorme charpente ossuse sous laquelle l'esprit s'enfermait souvent comme sous une carapace. Mais comparaison très juste au fond. Celui ci était l'artiste, qui avait la science et la conscience de l'art, en connaissait la base et la hauteur, en percevait le sens et en caressait avec intelligence le chatoiement.

La maison où il habitait à Paris est située derrière le nouvel opéra, en face des obélisques chers à M. Garnier.... Ah ! si M. Garnier eût entendu juger ses restitutions de l'antiquité par ce dilettante déboulé d'un penseur et d'un savant !

Tel fut cet esprit haut et juste, ce cœur droit et sain, l'une de ces saines dont l'influence supérieure produit où elle s'exerce le plein et le calme.

JEAN LAROCQUE.

(*Révue de l'Instruction Publique*)

AVIS OFFICIELS.



Ministère de l'Instruction publique.

NOMINATIONS.

ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil en date du 31 août dernier, nommer M. Joseph Goulin professeur adjoint à l'École Normale Jacques-Cartier, en remplacement de M. Arthur Duval, démissionnaire.

INSPECTEUR D'ÉCOLES.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil en date du 15 juin dernier, nommer Joseph A. McLoughlin, écuyer, inspecteur d'écoles pour la population protestante des Comtés de Shesford, Brôme et Missisquoi, dans le district judiciaire de Bedford, en remplacement du Dr. Parmentier, démissionnaire.

COMMISSIONNAIRES D'ÉCOLES.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil, en date du 31 août dernier, nommer commissaires d'écoles :

Comté de Chicoutimi : Ouiatchouan.—MM. Jean-Baptiste Parent et Joseph Villeneuve en remplacement d'eux-mêmes.

Comté de Gaspé : Migashua.—M. Alexandre Labillois en remplacement de Archibald McEwen.

Comté de Québec : Valcartier.—MM. William Goodfellow, Michael Maher, John Hopper Ireland, James Burns et Charles Fitzpatrick.

Comté de Rimouski : Ste. Flavie.—MM. Pierre Giroux, M. D., et Jean-Baptiste Sancier, J. P., en remplacement de MM. Jérôme Gagnon et Philippe Plante.

Comté de Rouville : St. Paul d'Abbotsford.—M. François Brunelle en remplacement de M. Olivier Patenaude.

Comté de Wolfe : Wolfestown.—Le Rv. Napoleau Francoeur et M. François Cormily en remplacement d'eux-mêmes.

Comté d'Yamaska : St. François.—Le Rv. Jules Paradis et M. Edouard Despins en remplacement de M. Jean Baptiste Maher et M. Edouard Dupuis.

SYNDICS D'ÉCOLES.

Comté d'Hochelaga : Village St. Jean-Baptiste.—Joseph Clearihue, Ecr., en remplacement de M. John Bridgeman.

Comté de Chicoutimi : Chicoutimi.—Robert C. Blair, Ecr., M. D. et Grant William Forrest, Ecr., en remplacement de l'Hon. D. E. Price et de M. James Alexander.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil en date du 27 septembre dernier, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la 45e et la 130e clause du chap. 15 des Statuts Réfondus du Bas-Canada, faire les nominations suivantes de Commissaires et de Syndics d'écoles :

Comté d'Arthabaska : St. Norbert.—MM. Ferdinand Bécotte et Narcisse Talbot en remplacement de MM. François Larivière et Narcisse Talbot, et M. Onésime Massé et remplacement de M. Fidim Lemieux.

Comté d'Arthabaska : Stanfold.—Louis Joseph Gravel, Ecr., M. D. en remplacement de J. A. L. St. Germain, écr., et Léon Thibodeau, écr., en remplacement de M. Casimir Vallières.

Comté de Charlevoix : St. Siméon.—MM. Michel Tremblay et Epiphane Bellay en remplacement de MM. Séraphin Guérin et Antoine Boucher Belleville.

Comté de Joliette : St. Alphonse.—M. Ludger Robichaud, écr., en remplacement de M. Joseph Lepage.

Comté de Saguenay : Tadoussac.—MM. Onésime Boulaine, Joseph Etienne Dufour, Moïse Fortin, Joseph Caron et Michel Dufour en remplacement de MM. William Manning, Eugène Tremblay, Epiphane Brisson, Luc Maltais et François Bourgois.

Comté de Terrebonne : St. Hippolyte.—MM. Évariste Lantier, Joseph Dagenais, John McLaughlin, Louis Maille et Alphonse St. Germain.

ERECTION, ANNEXION, ET CHANGEMENT DE LIMITES DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil en date du 31 août dernier, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la 15e clause du chap. 15e des Statuts Réfondus du Bas-Canada, annexer la partie nord-est des troisième et quatrième rangs du Canton Viger (Comté de Témiscouata) depuis le trente-sixième lot jusqu'au Canton Denonville, à la municipalité scolaire de St. Epiphane de Viger, dans le même comté.

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la huitième clause du chap. 51 des Statuts Réfondus pour le Bas-Canada, le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil de vingt-neuf Mars dernier soit modifié comme suit, savoir : " Que le lot numéro vingt et un de Tingwick soit annexé à la Municipalité Scolaire de Chénier, les trois habitants qui y résident se trouvant très-éloignés de Tingwick, tandis qu'ils ne se trouvent qu'à vingt arpents du village de Chénier.

Le Lieutenant-Gouverneur par Ordre en Conseil en date du 27 septembre dernier, a décidé que l'Ordre en Conseil de vingt-neuf Mars dernier soit modifié comme suit, savoir : " Que le lot numéro vingt et un de Tingwick soit annexé à la Municipalité Scolaire de Chénier, les trois habitants qui y résident se trouvant très-éloignés de Tingwick, tandis qu'ils ne se trouvent qu'à vingt arpents du village de Chénier.

Le Lieutenant-Gouverneur a décidé par Ordre en Conseil du 27 septembre dernier, sur la demande de MM. David Black, Robert Miller, Andrew Miller, William Miller, sen., William Miller, jnr., John Wood, William McAdam, James Ross McAdam et Andrew Hodge, que l'Ordre en Conseil du vingt et un Août 1868 soit révoqué, et que les terres possédées par les dits propriétaires et qui ont été par le dit ordre annexées à la Municipalité de la paroisse de St. Jérusalem soient réannexées à celle de St. Canut, le changement effectué par cet Ordre n'ayant pas produit les avantages qu'ils en attendaient.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

BUREAU DE STANSTEAD.

Ecole élémentaire, 1re classe (A).—Mlle Evaline C. Welsh.